

fdc33 fdc33

De: Sophie Mette (boîte publique)
Envoyé: mardi 26 septembre 2023 15:52
À: fdc33 fdc33
Cc: hsabarot
Objet: J TR: Chasse de l'Alouette des champs avec des filets
Pièces jointes: 230915_CR_COU_Biodiversité_ElHairi_ChasseALAlouette_SABARO_.docx

Monsieur le président,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre action. Votre passion et votre engagement en faveur des chasses traditionnelles sont tout à fait louables, et je tiens à vous assurer que je suis pleinement à vos côtés dans cette lutte.

Depuis deux ans, vos fédérations de chasseurs se mobilisent sans relâche pour défendre nos traditions et notre culture rurale. Je comprends vos inquiétudes quant à l'avenir de la chasse à la palombe et à l'alouette des champs dans notre région. Vos préoccupations concernant la publication d'un arrêté quota pour la campagne 2023 pour la "chasse de l'alouette des champs avec des filets" sont légitimes.

Je tiens à vous informer que j'ai déjà pris des mesures pour défendre vos intérêts. J'ai écrit à la Secrétaire d'État à la Biodiversité pour lui faire part de vos craintes et de la nécessité de préserver nos pratiques de chasse traditionnelle, notamment la capture de l'alouette des champs au moyen de filets. J'ai également adressé des courriers dans le même sens aux ministres de l'Écologie et de l'Agriculture.

Je suis pleinement consciente de l'importance de ces pratiques pour notre région, tant sur le plan culturel que sur celui de la préservation de notre patrimoine naturel. Nous allons tout mettre en œuvre pour sauvegarder ces traditions, tout en veillant à l'équilibre écologique.

Je comprends que la situation actuelle puisse susciter des inquiétudes, mais je veux que vous sachiez que vous n'êtes pas seuls dans cette bataille. Nous continuerons à travailler ensemble pour garantir que vous puissiez chasser la palombe et l'alouette des champs en paix dans vos cabanes.

Restons unis et déterminés, car notre voix collective est puissante. Je suis convaincue que, grâce à notre persévérance et à notre engagement, nous pourrons surmonter ces défis et préserver nos précieuses traditions.

Avec tout mon soutien,



Sophie METTE

Députée de la 9^{ème} Circonscription de la Gironde

Membre de la Commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation

Madame Sarah El Haïry
Secrétaire d'État à la Biodiversité
Hôtel de Roquelaure
244 boulevard Saint-Germain
75100 Paris

A Bazas, le 15 septembre 2023

Objet : Capture de l'Alouette des champs

Madame la Secrétaire d'État,

Par la présente, je souhaitais attirer votre attention, sur les craintes des chasseurs de Gironde, concernant notamment la capture de l'Alouette des champs au moyen de filets. En effet l'actualité qui se dessine, concernant les chasses traditionnelles, interroge les chasseurs de mon territoire. Ainsi j'ai été alertée par le président des chasseurs de la Gironde, M. Henri SABAROT, concernant ce sujet ; la date d'ouverture de la chasse étant prévue au 1^{er} octobre 2023.

La chasse au filet à l'Alouette des champs en Gironde est une pratique très ancienne qui, du fait du très faible prélèvement, ne constitue pas une réelle menace pour cette espèce. D'ailleurs, ces quotas très strictes ont été validés et sont contrôlés par les agents de l'OFB.

La saison passée, les chasseurs avaient pu obtenir la signature d'un arrêté ministériel le 4 octobre 2022 permettant la pratique de la chasse à l'Alouette des champs avec des filets (pantes). Mais des associations « anti-chasse » ont alors saisi le Conseil d'État, dont le Juge des référés a décidé le 21 octobre 2022, en pleine période de chasse, de suspendre l'arrêté fixant les quotas de capture.

Le 1^{er} aout dernier, l'association des « Chasseurs de Gironde » a fait parvenir une lettre au Président de la République afin de solliciter un nouvel arrêté ministériel fixant un quota de capture.

Il est à noter que le Conseil d'État n'a rendu sa décision que sur les arrêtés quota 2022. L'arrêté cadre est toujours de vigueur, ce qui rend encore possible **la prise d'un nouvel arrêté sur les quotas annuels.**

Les chasseurs de mon territoire attendent avec impatience la signature d'un arrêté pour fixer les quotas, avant le 1^{er} octobre 2023.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire d'État, à l'assurance de ma haute considération.

Madame Sophie Mette
Députée de la Gironde